



Semaine du 4 au 10 décembre 2006 n° 148

Sommaire

Edito : Parlons salaires et de tous les salaires • Chiffres du chômage : le gouvernement minimise la hausse d'octobre • Représentativité syndicale : le Conseil économique et social propose une réforme • Puy de Dôme : 57 assistantes sociales du Conseil général mises à pied le 5 décembre • Sondage : les Français favorables à plus de consultations des salariés • Education nationale : réactions syndicales à la réforme de la formation des profs • Un an après l'acquittement d'Outreau : magistrats et avocats ensemble contre l'indigence de la justice • Services publics : les syndicats *persona non grata* • Journal Officiel : le plafond de la Sécurité sociale pour 2007

Edito Parlons salaires et de tous les salaires

Le sentiment très dégradé de l'opinion vis-à-vis de la question des salaires, de leur niveau, de leur évolution, du pouvoir d'achat, de la reconnaissance des qualifications est une épine dans le talon du gouvernement. Après la polémique sur les indicateurs de leurs évolutions, après l'amélioration de ces calculs par l'Insee, il reste l'image d'un pays à bas salaires. Ne rien faire est inconcevable car politiquement trop risqué. Se contenter de marteler que les Français voudraient « travailler plus pour gagner plus » n'est pas de mise. Dès lors, il faut bouger... ou donner le sentiment du mouvement. C'est dans cet esprit que gouvernement et Medef abordent la conférence sur les revenus et l'emploi convoquée pour le 14 décembre. Celle-ci a été préparée par un rapport du Cerc qui met en lumière la profonde dégradation des salaires, minés, notamment pour les plus modestes, les moins qualifiés, les femmes, les jeunes, par la précarité, le temps partiel imposé. Mais pour ne pas toucher aux profits, le gouvernement et le Medef opposent revenus et salaires et veulent réduire la discussion aux seuls salaires inférieurs à 1,2 fois le Smic. Cette opposition factice entre les catégories ne doit pas faire oublier que les intérêts de tous les salariés, donc aussi ceux des ingénieurs, des cadres, des techniciens sont antagoniques avec ceux des actionnaires. Depuis plusieurs décennies, la rémunération du capital a augmenté dans des proportions qui n'ont rien à voir avec l'évolution de la rémunération du travail. La forte pression du patronat et le chantage à l'emploi ont considérablement fait baisser les salaires, si l'on considère que les cotisations sociales (que le Medef baptise charges sociales) sont un élément du salaire. L'empilement des dispositifs d'exonérations de cotisations non compensées par l'Etat provoque des phénomènes de trappe à bas salaires qui tirent l'ensemble des grilles de rémunérations vers le bas. Depuis plus de vingt ans, les politiques salariales dans

le privé comme dans le public ont porté un coup sérieux au niveau des salaires. Les cadres, ingénieurs, techniciens, agents de maîtrise, comme les autres salariés, en sont pour leurs frais.

Aujourd'hui 20 % des salariés de l'encadrement perçoivent un salaire inférieur au plafond de la Sécurité sociale. Le salaire mensuel moyen des techniciens et professions intermédiaires est tombé à 1 500 euros. D'autant plus que les prix ne cessent d'augmenter et certains postes de dépenses comme le logement, l'énergie, l'alimentation, la santé connaissent des hausses particulièrement importantes. Le pouvoir d'achat des salariés ne cesse de se dégrader. Toutes les catégories doivent bénéficier d'augmentations générales. Et dans l'esprit de la CGT et de son Ugict, il ne saurait être question de répondre au besoin de pouvoir d'achat par des modes de rémunération du travail tels que l'actionnariat, la participation, l'épargne. La part aléatoire du salaire n'est pas négligeable et place le salarié de l'encadrement dans une situation de précarité et d'insécurité personnelle l'empêchant parfois de concrétiser un projet de vie.

Les primes se multiplient et leur attribution dépend de critères qui échappent le plus souvent aux salariés. Les cadres sont de plus en plus nombreux à trouver problématique, l'absence de transparence des critères d'évaluation et d'attribution. Il s'agit de reconquérir des garanties collectives en matière d'évolution de carrière et des règles négociées d'évaluation collective et individuelle. Le 14 décembre, l'Ugict a décidé de se saisir de la conférence sur les revenus et l'emploi pour manifester les exigences des ICT. A Paris, elle appelle à un rassemblement (*), mais c'est partout dans le pays, dans les entreprises que la question des salaires doit être débattue et portée syndicalement.



(*) *L'UGICT-CGT appelle les ingénieurs, cadres, techniciens, agents de maîtrise d'Ile-de-France à un rassemblement, avec témoignages et prises de parole, le jeudi 14 décembre 2006 de 12h à 14h Métro Saint-François Xavier à Paris 1er*

Chiffres du chômage : le gouvernement minimise la hausse d'octobre

Le gouvernement se fait étrangement discret autour des statistiques du chômage, « car en dépit des artifices statistiques, le nombre de demandeurs d'emploi dits de catégorie 1, c'est-à-dire ceux qui cherchent effectivement un emploi à temps plein en CDI, progresse au mois d'octobre », souligne la CGT. Le gouvernement « minimise » la hausse du nombre de chômeurs comptabilisés dans le baromètre officiel en octobre en la reliant à la croissance économique nulle du troisième trimestre, estime la confédération

qui observe que la dégradation touche l'ensemble du trimestre» pour cette catégorie, mais aussi que les entrées à l'ANPE au cours des trois derniers mois ont augmenté alors que les sorties sont restées « quasiment stables » comparé aux trois mois précédents.



Représentativité syndicale : le Conseil économique et social propose une réforme

L'avis sur la représentativité des syndicats rendu mercredi 29 novembre par le CES propose une refonte radicale qui permettrait de tenir compte des évolutions du paysage syndical français qui ne peut plus vivre sur le principe de la «présomption irréfragable de représentativité» qui prévaut depuis 1966 et qui accorde aux seules cinq centrales historiques (CGT, CFDT, FO, CFE-CGC et CFTC) la représentativité sur le plan national et interprofessionnel. Adopté avec 132 voix pour (CGT, CFDT, Unsa, UPA, associations et mutuelles), 57 contre (FO, CFTC, CFE-CGC, Medef, CGPME, UNAPL) et 8 abstentions le texte propose l'instauration d'une nouvelle «représentativité nationale», assise notamment sur «des choix exprimés par les salariés lors de consultations électorales». Le CES suggère qu'à terme, un accord collectif (entre employeurs et syndicats) ne soit valide que s'il est approuvé par des organisations syndicales représentant une majorité de salariés (au niveau interprofessionnel, d'une branche professionnelle comme d'une entreprise).

Actuellement, un accord collectif doit être signé par au moins un syndicat représentatif et ne pas susciter d'opposition de la majorité des syndicats. En l'absence de délégué syndical dans une PME, le CES préconise que des représentants «élus

parmi les salariés» puissent négocier un accord collectif avec l'employeur. En l'absence de représentant du personnel, les négociateurs salariés pourraient être des élus d'autres «entreprises du même secteur activité». Une «autre piste» serait d'instaurer des commissions de négociation «pour les salariés et employeurs des petites entreprises sous une forme mutualisée». Enfin concernant le financement des syndicats, le CES suggère de leur accorder une subvention publique «en indemnisation du travail fourni pour les missions d'intérêt général», notamment «la participation aux instances de concertation (...) demandées par les pouvoirs publics». Pour encourager l'adhésion, il propose l'instauration d'un «crédit d'impôt total» correspondant à la somme versée par le cotisant qui remplacerait l'actuelle déduction fiscale de 66% du montant. Cet avis rendu après une saisine du gouvernement dans le cadre de la préparation du projet de loi de modernisation du dialogue social ne doit maintenant pas rester lettre morte et trouver une traduction dans la loi.



Puy de Dôme : 57 assistantes sociales du Conseil général mises à pied le 5 décembre

Parce qu'elles refusent d'effectuer la saisie informatique des contrats d'insertion des Rmistes le Conseil général du Puy-de-Dôme a décidé de sanctionner par une mise à pied d'une journée 57 assistantes sociales polyvalentes. Un préavis de grève a été déposé pour le 5 décembre par la CFDT, SUD et FO.

Les assistantes sociales, soutenues par l'Association nationale des assistants de service social (ANAS), ont fait grève six jours depuis le début de l'année contre ce transfert de tâches supplémentaires qui, selon ces techniciennes, les éloigne un peu plus du terrain.

Sondage : les Français favorables à plus de consultations des salariés

La quotidien gratuit 20 Minutes a publié vendredi 1^{er} décembre un sondage selon lequel une majorité de Français (55%) souhaite plus de consultations des salariés sur les grands enjeux d'emploi, comme les 35 heures, afin de mieux défendre les droits des salariés. Quant aux syndicats défendant le mieux les droits

des salariés, la CGT arrive en tête (30%), devant FO (16%) et la CFDT (15%), la CFTC (5%), Sud (3%), la CGC (3%) et l'Unsa (2%). Interrogés sur la faiblesse du dialogue social en France, les Français en tiennent l'Etat (51%) pour responsable, devant le patronat (46%) et les syndicats (37%).

Education nationale : réactions syndicales à la réforme de la formation des profs

Cinq syndicats enseignants (Unsen-CGT, Snuipp-FSU, Sgen-CFDT, Snes-FSU, et Snesup) ont déclaré le 30 novembre leur opposition au projet d'arrêté réformant la formation des enseignants remis par Gilles de Robien au Haut Conseil de l'Education (HCE). Ce projet d'arrêté reformerait la formation des enseignants dans les IUFM, qui sera davantage tournée vers

l'alternance entre expériences théorique et pratique avec une augmentation du temps passé sur le terrain. Par ailleurs, ce projet introduit le concept de bivalence (un enseignant enseignerait deux matières plutôt qu'une seule).



Un an après l'acquittement d'Outreau : Magistrats et avocats ensemble contre l'indigence de la justice

Le fonctionnement de la justice a été très fortement ralenti partout en France le 1^{er} décembre à l'occasion de la journée de protestation des avocats qui, pour leur troisième journée de mobilisation en moins d'un mois pour la revalorisation de l'aide juridictionnelle, ont été rejoints par les magistrats. Ce vendredi a été marqué par des reports d'audience et des rassemblements à Paris, Bordeaux, Lyon, Marseille ou Amiens. Environ 400 magistrats ont manifesté sur les marches du palais de justice de Paris pour davantage de «respect» et de «moyens». Le rapprochement de calendrier entre l'anniversaire de l'acquittement de six accusés de l'affaire d'Outreau et cette protestation permet de mettre en lumière l'indigence de moyens du système judiciaire. «Chaque Français paie 23,58 euros par an pour la justice, c'est le niveau de la Croatie, pendant que l'Allemagne paie 55 euros et la Belgique 63 euros», a déclaré Me Christian Charrière-Bournazel, futur bâtonnier de

Paris. Face à des budgets jugés insuffisants, magistrats et avocats avaient décidé de protester ensemble pour la première fois depuis près de trois ans. «Nous sommes en grève pour une revalorisation de l'aide juridictionnelle mais aussi contre l'indigence des budgets consacrés à la justice en France», a résumé pour l'AFP, Me Patrick Barret, bâtonnier à Angers. Les avocats continuent de réclamer une revalorisation de 15% des indemnités que leur verse l'Etat pour défendre les clients à faibles revenus au titre de l'aide juridictionnelle. Le budget 2007 prévoit une hausse de 6%. Deux amendements de la commission des Lois du Sénat devaient être soumis au vote des sénateurs lundi 4 décembre pour porter la revalorisation à 8%. A Bobigny, la Chancellerie a accordé une avance financière à l'ordre des avocats pour lui permettre de continuer de verser les indemnités d'aide juridictionnelle.

Services publics : les syndicats *persona non grata*

Le décret relatif aux commissions départementales d'organisation et de modernisation des services publics, publié au Journal officiel du 22 novembre dernier, comporte une grave omission. En effet, il y manque tout bonnement les organisations syndicales qui y siégeaient jusqu'à présent en vertu d'un texte réglementaire d'octobre 1995 qui prévoyait explicitement dans leur composition que certains de ses membres soient issus d'organisations syndicales représentatives des salariés. Le

nouveau est « désespérément muet sur cet aspect, déplore la CGT. A l'heure où, à juste titre, la question du dialogue social occupe une place importante de l'actualité, il serait pour le moins incompréhensible que le gouvernement persiste à exclure les syndicats de ces commissions ». La CGT a saisi par courrier le Premier ministre pour que le décret soit modifié en ce sens le plus rapidement possible.

Journal Officiel : le plafond de la Sécurité sociale pour 2007

Le plafond de la Sécurité sociale utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales (une partie des cotisations d'assurance vieillesse, contribution au Fonds national d'aide au logement, cotisations aux régimes complémentaires de retraite,

notamment pour les cotisations Agirc) passera à 2.682 euros par mois à partir du 1er janvier, soit une augmentation de 3,6% par rapport à l'année dernière.

